

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE BESSENAY**

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Séance du 20 Mars 2026

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération :

19

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à 19 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle d'honneur de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques MALIGEAY, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

Détermination du nombre des adjoints

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16/03/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 27/03/2026

03/2026DE12

Présents : Mesdames et Messieurs BORGOGNO Thierry, CHAZAUD Yolande, DEVOISIN Marc, GRAND Bernadette, BLANC Bernard, DELACOTE Eric, THIZY Marie-Noëlle, CHAUSSE Jean-Claude, BRENIER Christèle, PERRET COQUARD Sylvie, BOURRIN Fabienne, HEAVENS Marian, VERMEULEN Julien, DUMAS Charlotte, CROCI David, MORIN Frédérique, FRAISSINET Nicolas, MASCLAUX Céline
Secrétaire de séance : Madame BOURRIN Fabienne

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut élire de 1 à 5 adjoints parmi les conseillers municipaux.

Le conseil municipal, invité à se prononcer, décide l'élection de 5 adjoints par 15 voix pour

4 voix contre (Crocì David, Morin Frédérique, Fraissinet Nicolas, Masclaux Céline).

Fait et délibéré aux jours, mois, an susdits

Le Maire
Jacques MALIGEAY

